



LE MOUVEMENT DE LA PAIX

Agréé Association Nationale de la Jeunesse et d'Éducation Populaire

Association à statut consultatif ECOSOC à l'ONU

9 rue Dulcie September - 93400 Saint-Ouen

Tél. 01 40 12 09 12 - Courriel : national@mvtpaix.org

www.mvtpaix.org

DÉCLARATION DU MOUVEMENT DE LA PAIX

Appel aux autorités françaises à favoriser la paix au Haut-Karabakh

Les forces armées azéries ont déclenché le 27 septembre 2020 une offensive militaire contre la république autoproclamée du Haut-Karabakh, actuellement connue sous le nom de République d'Artsakh, région peuplée d'Arméniens et rattachée à l'Azerbaïdjan par Staline, de facto indépendante depuis 1991, mais non reconnue officiellement par la communauté internationale. Les combats ont été d'une ampleur inédite depuis la guerre de 1991-1994. Ces six semaines de guerre ont causé plusieurs milliers de morts, principalement côté arménien, dont les forces ont enregistré défaite sur défaite, cédant une grande partie du territoire du Haut-Karabakh, berceau historique qui faisait partie du royaume d'Arménie au IV^{ème} siècle avant JC. Le Mouvement de la Paix déplore que « Groupe de Minsk » créé dès 1992 et co-présidé par les États-Unis, la France et la Russie sous les auspices de l'OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) ait failli à sa tâche de favoriser la résolution pacifique et négociée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan du conflit les opposant sur le Haut-Karabakh. Les 28 années perdues et l'intervention d'un nouvel acteur, la Turquie de Erdogan, ont conduit à la désastreuse situation actuelle.

Dans ces conditions, le **Mouvement de la Paix se félicite de l'accord signé le 10 novembre 2020 entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sous l'égide de la Russie**, qui permet l'arrêt des combats particulièrement meurtriers. Cet accord prévoit que les Azéris prennent le contrôle officiel des territoires conquis en figeant la ligne de front. Les Arméniens conservent le contrôle de Stepanakert, capitale du Haut-Karabakh, et la sécurisation du corridor de Lachin, le tout sous la protection d'une force militaire russe de 1 960 militaires, 90 blindés et 380 véhicules. Ces forces russes de maintien de la paix seront déployées le long de la ligne de contact, c'est-à-dire sur l'ensemble du front arméno-azerbaïdjanais. Si la république autoproclamée du Haut-Karabakh continue d'exister, son territoire se trouve considérablement réduit, avec le passage sous contrôle azéri de la seconde ville, Choucha, pourtant considérée comme l'un des berceaux historiques de l'Arménie. L'Azerbaïdjan reprend aussi le contrôle du glacis sécuritaire mis en place par les Arméniens autour du Haut-Karabakh depuis près de 30 ans, à savoir les districts de Jebraïl, Fouzili, Kalbajar, Aghdam et Lachin. La situation tactique a largement tourné à l'avantage des Azéris.

De sérieuses inquiétudes existent sur le sort du patrimoine historique, religieux et culturel arménien qui passe sous contrôle azéri – avec l'accord de cessez-le-feu, plusieurs monastères de l'église apostolique arménienne, dont celui millénaire de Dadivank, vont se retrouver dans une zone contrôlée par l'Azerbaïdjan. Mais la plus grande incertitude concerne le retour des réfugiés Arméniens. En effet, près de 150 000 civils ont fui le Haut-Karabakh pour se réfugier en Arménie, ce qui représente l'intégralité des civils. Si le retour des habitants de Stepanakert est acté, qu'advient-il notamment des civils Arméniens qui aspirent à retrouver leurs maisons et leurs terres passées sous contrôle azéri ? L'accord prévoit que le Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU organisera le retour des réfugiés et des populations déplacées par le conflit. Un échange de prisonniers et de corps des victimes doit aussi avoir lieu. Enfin, l'Arménie s'engage à permettre un transit sans encombre entre l'Azerbaïdjan et son enclave du Nakhitchevan, séparée du reste du pays et située au sud-ouest de l'Arménie.

Cet accord du 10 novembre instaure une paix très fragile qui repose uniquement sur la capacité de la Russie à assurer la sécurité du Haut-Karabakh et qui restera fortement liée au retour ou non des réfugiés. **La communauté**

internationale ne peut, ni ne doit accepter d'entériner le nettoyage ethnique total de la région par les Azéris. Le Mouvement de la Paix demande que la France intervienne à l'ONU pour exiger une enquête sur l'utilisation par l'armée azérie d'un grand nombre d'armes non autorisées par les conventions de Genève, comme des armes à sous-munitions et des attaques au phosphore, extrêmement destructeur. Le Mouvement de la Paix appelle particulièrement les autorités françaises à peser de tout leur poids diplomatique sur l'Azerbaïdjan afin de favoriser la paix, le retour des réfugiés arméniens au Haut-Karabakh et la protection du patrimoine arménien passé sous contrôle azéri.

A plus long terme, l'établissement d'une paix durable dans cette région suppose comme partout dans le monde que soit respecté le droit international et tout particulièrement les quatre principes suivants que défend le Mouvement de la Paix :

- l'interdiction du recours à la force pour régler des conflits
- l'intangibilité des frontières reconnues internationalement et leur inviolabilité, toute modification n'étant envisageable que par la négociation entre les pays concernés
- le recours à l'ONU comme seul garant international de la paix, éventuellement en déployant des forces de rétablissement ou de maintien de la paix, sous drapeau ONU ou sous mandat expressément délivré à un ou plusieurs pays
- le respect de la diversité culturelle, linguistique et culturelle des peuples et la nécessité de préserver les patrimoines culturels et historiques.

Le Mouvement de la Paix appelle le gouvernement français à prendre toutes ses responsabilités pour agir en ce sens et contribuer à la paix.

A Paris, le 17 novembre 2020

Le Mouvement de la Paix